



Ogens, le 7 décembre 2020

Elections communales pour la législature 2021-2026

La vie de la commune, les défis à relever et les décisions prises par les autorités vous intéressent ? Alors nous vous encourageons à vous impliquer au sein de l'exécutif municipal.

La législature en cours se terminera le 30 juin prochain. Les membres de la Municipalité devront donc être renouvelés dès le 1^{er} juillet 2021, pour une période de cinq ans.

Dans les communes vaudoises, les élections générales ont lieu tous les cinq ans au printemps. Par voie d'arrêté, le Conseil d'État en fixe la date. L'arrêté de convocation du 7 octobre 2020 pour les élections relatives à la législature 2021-2026 est désormais affiché aux piliers publics. La Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) fixe notamment le droit de prendre part aux élections.

Chacune et chacun d'entre vous, pour autant que les conditions pour être candidat-e soient remplies, peut se présenter et participer activement à la vie communale. Le mandat dure 5 ans. Il faut être prêt-e à consacrer du temps, souvent en fin de journée, pour les diverses séances.

Les conditions impératives pour pouvoir déposer sa candidature sont les suivantes :

- avoir 18 ans révolus ;
- être de nationalité suisse ou remplir les conditions légales selon l'article 5 de la LEDP (avoir 18 ans révolus, permis C et 3 ans de domicile dans le canton) ;
- avoir le domicile politique dans la commune ;
- et être inscrit au rôle des électeurs.

Comme pour la législature actuelle, 5 sièges sont à pourvoir. A ce jour, 3 municipaux ont annoncé qu'ils ne se représentaient pas.

Dépôt de liste(s)

Le dernier délai en vue du premier tour est fixé au

Lundi 18 janvier 2021 à 12 heures précises au greffe municipal.

Le document y relatif peut être obtenu auprès du greffe. Le ou la candidat-e doit être parrainé par 3 électeurs inscrits au rôle de la commune.

L'élection aura lieu en un seul jour, selon le système majoritaire à 2 tours (majorité absolue au 1^{er} tour et relative en cas de second tour).

Une élection tacite est exclue tant au premier qu'au second tour éventuel.

Date de l'élection	Type d'élection	Dépôt des listes
7 mars 2021	Municipalité 1 ^{er} tour	18 janvier 2021
7 mars 2021	Municipalité 2 ^e tour	7 mars 2021
7 mars 2021	Syndicature 1 ^{er} tour	7 mars 2021
7 mars 2021	Syndicature 2 ^e tour	7 mars 2021

Vous avez encore quelques doutes ou questions ? Les membres de la Municipalité sont à disposition pour répondre à toutes vos questions.

La Municipalité